

25 sep 2009 -12:58

Appartient à Conseil des ministres du 25 septembre 2009

Garantie d'Etat

Prolongation de la garantie d'Etat au Holding communal

Prolongation de la garantie d'Etat au Holding communal

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à prolonger jusqu'au 31 décembre 2009 la garantie d'Etat à certains emprunts du Holding communal. La garantie de l'Etat fédéral est limitée à 250 millions d'euros.

La garantie provisoire de 800 millions d'euros octroyée par les Régions et l'Etat fédéral arrive à échéance au 30 septembre 2009 (400 millions pour le fédéral et 400 millions pour les Régions). Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires est prévue le même jour dans le but de renforcer les fonds propres du Holding communal.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>